

CSET Connections Infolettre



*Le 20 novembre est
une journée
pédagogique!*

Octobre 2020

No. 3 – Volume 1

Dans cette édition :

Mise à jour COVID-19

2

Prix de la Fondation
Tillotson

3

Bulletins et dates de
trimestres scolaires

4

Assurance
accidents

4

Le Tillotson Coaticook Region Fund appuie les écoles et les centres de la commission scolaire Eastern Townships (CSET)

La Fondation Tilloston a été créée lorsque M. Neil Tillotson, qui était un résident du New Hampshire, mais né à Hereford Hill Québec, est décédé à l'âge de 102 ans.

À son décès, la majeure partie de sa fortune a été donnée à la *New Hampshire Charitable Foundation*. En 2012, le *Tillotson Coaticook Regional Fund* a reçu 3 000 000 \$ US et depuis, remet les intérêts du fonds à la communauté.

Cette année, le *Tillotson Coaticook Regional Fund* a redonné 124 600 \$ aux organisations locales et aux écoles dans le besoin.

Au nom de la commission scolaire Eastern Townships et de tous les projets d'intérêt qui ont été généreusement appuyés par le *Tillotson Coaticook Regional Fund* au fil des ans, nous vous remercions!

Pour en savoir plus sur les récipiendaires de cette année, veuillez consulter la page 3.

COVID-19 – La vigilance porte fruit en Estrie!

Toutes les écoles et les centres de la commission scolaire Eastern Townships, à l'exception de l'école primaire de Drummondville, font partie du territoire du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie* (CIUSSSE), auquel nous référons à la région de l'Estrie.

Présentement, la région estrienne est toujours considérée une zone orange. Bien que les statistiques récentes pour notre région soient encourageantes, nous voulons profiter de cette occasion pour rappeler à tous d'être vigilants et de continuer de suivre les directives du gouvernement afin que nous puissions aplatir la courbe de la seconde vague de la COVID-19.

Au cours des derniers jours, il y a eu quelques cas au sein de la commission scolaire Eastern Townships. Avec la collaboration de *Direction de la Santé Publique* (DSPu), ces cas ont été traités en temps opportun afin d'assurer la sécurité et le bien-être de nos élèves et de notre personnel. Afin de nous aider dans ce processus, il est important que l'école soit informée le plus tôt possible dès qu'un élève obtient un résultat positif. En procédant ainsi, l'enquête peut débuter plus tôt afin de veiller à ce que les personnes à risque soient identifiées et informées rapidement.

Rappels

- Si votre enfant présente des symptômes liés à la COVID-19 ou réside avec quelqu'un qui a obtenu un résultat positif, vous devez le garder à la maison. Nous vous invitons à composer le 1-877-644-4545 pour obtenir des directives et des recommandations. Vous pouvez aussi utiliser l'outil d'autoévaluation de la COVID-19 disponible à l'adresse : <https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction>
- Si vous avez des questions concernant la COVID-19, veuillez visiter notre site web : <https://www.quebec.ca/en/health/health-%20issues/a-z/2019-coronavirus/>
- Si votre enfant reçoit un résultat positif lié à la COVID-19, veuillez informer l'école.
- **Si votre enfant reçoit un résultat positif pendant la fin de semaine, veuillez contacter directement la commission scolaire au 1-833-381-1196.**
- Encore une fois, nous tenons à vous remercier de votre soutien continu et de votre collaboration. Ensemble, nous allons aplatir la courbe de la vague de la COVID-19.

Rappel important pour les élèves du secondaire

La Direction de la Santé Publique de L'Estrie (DSPu) rappelle aux parents des élèves du secondaire l'importance de respecter les mesures sanitaires et la distanciation sociale. La DSPu a appris que les élèves se regroupent hors du terrain de l'école pendant les pauses et l'heure du dîner. Ces rassemblements ne respectent pas les mesures en place et peuvent contribuer à la propagation du virus. La DSPu demande aux parents de discuter avec leur adolescent(e) et de leur rappeler de l'importance de la distanciation sociale, le port du masque, le lavage des mains et toutes les mesures sanitaires en place. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).

The Tillotson Fund (suite)

École secondaire régionale Alexander Galt (AGRHS)

AGRHS a reçu 5 000 \$ pour l'achat de nouveaux uniformes de soccer. Une partie des revenus du tournoi de golf *Annual Piper Classic* seront également utilisés pour finaliser l'achat.

Nouveaux uniformes
de soccer



École primaire d'Ayer's Cliff (ACES)

ACES a reçu deux subventions; un montant de 5 000 \$ pour son programme du petit-déjeuner et un autre montant de 3 500 \$ pour l'achat de matériel pédagogique pour les élèves avec des besoins particuliers. Parmi les équipements achetés nous comptons : écouteurs suppression de bruit, des lézards et serpents lestés, jeux et livres d'orthophonie, sable kinesthétique, sièges pivotants, minuteries, jeux sensoriels et graphiques d'émotions.

École primaire de North Hatley (NHES)

NHES a aussi reçu 4 000 \$ pour l'achat de matériel et d'équipement d'enseignement pour les élèves avec des besoins particuliers, semblables à ceux de ACES.



Tracey Harding,
directrice des écoles
primaires d'Ayer's Cliff
et de North Hatley



Directeur de Sunnyside, Jim Lemaitre



Lennoxville Vocational Training Centre (LVTC)

LVTC a reçu 3 000 \$ pour son fonds d'aide qui offre un soutien aux étudiants dans le besoin afin qu'ils puissent poursuivre leurs études.

École primaire de Sunnyside

Sunnyside a reçu 1 500 \$ pour son programme d'arts visuels. Tammy Mosher, l'enseignante de Sunnyside décrit le projet :

« Le but de la demande de subvention est de fournir à tous les élèves à Sunnyside l'occasion d'apprendre diverses techniques artistiques et de réaliser des projets. Les fonds serviront à acheter le matériel artistique nécessaire pour la classe d'arts visuels. Les projets comprendront l'utilisation de divers médiums comme les peintures à l'aquarelle, la gouache, le fusain, les pastels à l'huile, les pastels à la craie, le modge podge, les toiles, l'argile, le papier de construction, le papier pour la peinture à l'aquarelle, les bâtonnets de colle chaude, les bâtonnets de popsicle, etc. Les arts visuels sont extrêmement importants à Sunnyside. Les arts visuels fournissent aux élèves un média différent pour s'exprimer. La subvention défrayera les coûts pour qu'un artiste local travaille avec les élèves de 5^e et 6^e année au cours du mois de décembre afin de les guider à travers une peinture étape par étape. Les élèves pourront par la suite offrir cette peinture en cadeau. À la fin de l'année scolaire, je souhaiterais organiser une exposition d'arts à l'école afin de mettre en valeur les œuvres des élèves pour que la communauté puisse voir les nombreux talents de Sunnyside ».

Bulletins et dates de trimestres scolaires

Cette année, le calendrier de présentation des bulletins démontrant les progrès des élèves a été révisé pour inclure seulement deux étapes plutôt que trois. Par conséquent, la première étape prendra fin le 22 décembre, et un premier bulletin sera disponible sur le portail MOZAïK, le 22 janvier 2021.

Dans l'intérim, une première communication concernant la progression des élèves à l'école sera disponible sur le portail MOZAïK au plus tard le 20 novembre. Les renseignements concernant les entrevues parents-enseignants, qui auront lieu en novembre, vous seront envoyés directement par l'école de votre enfant.

La deuxième étape prendra fin le 23 juin 2021 avec le bulletin final qui sera disponible au plus tard le 10 juillet 2021.

Afin de s'harmoniser avec le nouveau calendrier de présentations, les parents recevront de nouvelles normes et procédures pour l'évaluation de l'apprentissage de leur enfant à l'école.

Assurance accidents

La commission scolaire détient une assurance responsabilité civile couvrant ses gestes et ceux posés par ses employés. Par contre, la CSET ne détient pas d'assurance accident pour les élèves. Afin de couvrir toutes blessures ou pertes matérielles subies à l'école lors d'une sortie ou d'une activité, la commission scolaire recommande fortement aux parents de se munir d'une couverture d'assurance.

Le bris de lunettes, de dents, un sac d'école endommagé ou des vêtements qui sont déchirés à l'entrée ou à la sortie des classes, sur le débarcadère d'autobus ou à l'école lors de la pratique d'activités récréatives ou sportives ou lors des récréations ou des sorties scolaires ne sont pas couverts par l'assurance de la CSET. La CSET ne détient pas d'assurance accident pour les élèves.

Dans ce contexte, les parents et les élèves adultes sont invités à vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels la CSET n'est pas responsable. Dans certaines situations plus à risque, le recours à une couverture complémentaire en assurance accident pourrait être pertinent.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec Éric Campbell, secrétaire général : campbelle@etsb.qc.ca

